

# La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • Janvier 2022 - N° 66

***L'avenir de la chasse  
n'est pas noir***

***Bonne  
année  
2022***





## LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,  
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdco9@wanadoo.fr

[www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege](http://www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege)

# sommaire

**EDITORIAL** du Président Jean-Luc FERNANDEZ ..... PAGE 1

## TECHNIQUE

- Tableau de chasse de sanglier à mi-saison ..... PAGES 2 & 3
- Travaux de restauration d'habitat en faveur du grand tétaras ..... PAGES 4 à 6
- Un nouveau venu : le faisan vénéré ..... PAGES 7 & 8

**INTERVIEW** de Messieurs Jean-Louis Bergé et Paul Asna, président et secrétaire de

l'AICA Jean-Phi ..... PAGE 9

**LIBRE EXPRESSION** ..... PAGE 10

**INFORMATIONS** ..... PAGES 11 & 12

**BRÈVES & AGENDA** ..... PAGE 13

## Examen du permis de chasser

Pour 2021, 131 candidats ont été reçus à l'examen du permis de chasser, soit un taux de réussite de 79,27 %

Les dates des prochains examens uniques sont les suivantes : du 7 au 10 février, du 4 au 7 avril, du 23 au 25 mai, du 19 au 22 septembre et du 21 au 24 novembre 2022.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02 ou sur le site internet.

## Formation piégeage

La prochaine formation aura lieu le samedi 5 et le dimanche 6 mars 2022.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02 ou sur le site internet.

## La Gazette du Couloumié

### VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle se déroule dans les locaux de la Fédération de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 le vendredi.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition au 05 61 65 85 45.

**Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.**

Photo couverture : Lagopède alpin  
FDC 09 Pierre Mourières

Magazine trimestriel  
de la Fédération Départementale  
des Chasseurs de l'Ariège  
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX  
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41  
Directeur de la publication :  
Jean-Luc FERNANDEZ  
Créateur : Raymond BERNIÉ  
Comité de rédaction :  
Hélène BOMPART, Jean GUICHOU,  
Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY,  
Pierre MOURIÈRES  
Crédit photographique :  
Fédération des Chasseurs  
Conception et Impression :  
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)  
Dépôt légal à parution  
ISSN : 1621-4641  
Commission paritaire en cours



**Jean-Luc FERNANDEZ,**  
Président de la Fédération  
Départementale

## Il faut regarder la réalité en face... sans crainte

*La vie, comme la pratique de la chasse n'est pas toujours un long fleuve tranquille.*

*Il faut donc évoquer et affronter les difficultés que rencontre la chasse aujourd'hui. Parmi celles-ci la perception, paraît-il hostile (pas tant que ça), du grand public sur notre activité pourtant essentielle.*

*En cause, la sécurité, thème récurrent s'il en est. Elle doit être bien sûr pour chacun d'entre nous une priorité, les règles et consignes doivent être rappelées chaque jour, inlassablement avant chaque battue. Vous le savez, chaque accident est bien sûr honteusement, relayé par les médias, « boostés » ces derniers temps par l'entrée en campagne de Yannick Jadot, triste candidat à l'élection présidentielle, il n'est pas le seul. Les mêmes oublient étonnamment les efforts que nous faisons sur le sujet et mentent honteusement à nos concitoyens. Jamais il n'y a eu si peu d'accidents causés par la chasse, même si un accident est bien sûr un accident de trop et je ne me risquerai pas sur ce sujet à toute comparaison nauséabonde avec d'autres activités de loisir ou non.*

*Je veux également évoquer avec vous le droit de propriété, le droit de pratiquer et le droit de chasser que nous devons revendiquer avec force avec tous nos partenaires du monde rural. Rappelez à tous ceux qui ne veulent pas nous voir ou qui ne veulent pas de nous chez eux, que la réciprocité sera vraie... Cela paraît évident mais c'est mieux en le disant.*

*La nature n'appartient pas à tout le monde, elle est toujours à quelqu'un et nous n'en serons jamais exclus, surtout pas de chez nous. Qu'on se le dise !*

*Nous en avons assez d'être insultés, agressés, de voir nos installations vandalisées. Vous devez, je le redis, porter plainte systématiquement et tenir informée votre Fédération.*

*Je voudrais également remercier toutes celles et ceux qui ont compris que la chasse doit d'être défendue et votre Fédération soutenue. Merci à toutes celles et ceux qui ont fait les déplacements à Prades, à Mont-de-Marsan et hier à Rimont. D'autres occasions vont se présenter. Demain, il conviendra c'est sûr d'être toujours plus militant et sûrement plus dur... avec ceux qui le sont avec nous.*

*Certes nos manifestations se veulent pacifiques, nous sommes des citoyens respectueux des règles et lois de ce pays, mais trop c'est trop.*

*Partout et surtout en Ariège la chasse doit être une forteresse imprenable.*

*Notre ami, violemment attaqué par l'ours, est devenu, malgré lui un symbole. Aujourd'hui victime, demain certains voudront en faire un coupable. Nous serons à ses côtés pour faire valoir ses droits, nos droits. Chacun d'entre nous depuis plus de 20 ans savait qu'un tel accident ne pouvait que survenir. Aujourd'hui un chasseur demain un autre, randonneur, éleveur, berger, pêcheur... subira une attaque qui et cela aussi est sûr sera un jour mortelle.*

*Mes remerciements vont à notre jeune collègue, pompier volontaire qui a secouru le blessé et a fait honneur à son engagement. Merci au PGHM pour son intervention dans un milieu et des conditions difficiles.*

*Enfin je m'adresse à tous ceux qui ont honteusement et imprudemment insulté, agressé, accusé l'ACCA de Seix, son Président, ses membres et bien sûr le chasseur grièvement blessé. La vérité est toute autre ! Nous demanderons des comptes à tous ceux, quels qu'ils soient, qui colportent menaces, injures, mensonges et contre-vérités dans le seul objectif de nuire à la chasse.*

*Merci à Philippe Lacube, à Alain Servat et à tous les membres d'Ariège Ruralité pour leur soutien, ensemble on est plus fort ...*

*Je voudrais également saluer l'initiative du Conseil Départemental et de sa Présidente Christine Téqui pour la création du parlement avenir de la montagne. Nous y prendrons toute notre place et toutes les initiatives possibles. Nous ferons des propositions concrètes et réalistes, nous verrons alors si l'Etat est capable de les mettre en œuvre pour réparer le chaos qu'il a créé.*

*Nous refusons nous Ariégeois que notre département soit mis sous cloche, réservé aux grands prédateurs, qu'il devienne une petite Roumanie aux mains d'écologistes-dictateurs qui règneront en maîtres et auront droit de vie ou de mort sur les indigènes et leurs activités. Il est d'ailleurs à noter qu'aucun projet structurant et bénéfique pour le territoire lié à la présence de l'ours n'a été porté par les pro-ours ou par l'Etat. On glisse inexorablement vers un parc national bis, qui ne dit pas son nom et que nous refuserons par tous les moyens. Nous connaissons les responsables de ce gâchis !*

*Alors, à l'heure des vœux, je vous souhaite une détermination à toute épreuve et je vous souhaite ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers une très bonne année nouvelle.*

*Bien amicalement*

Le Président,  
Jean-Luc FERNANDEZ

## Tableau de chasse sanglier à mi-saison : Une stabilité à l'échelle départementale

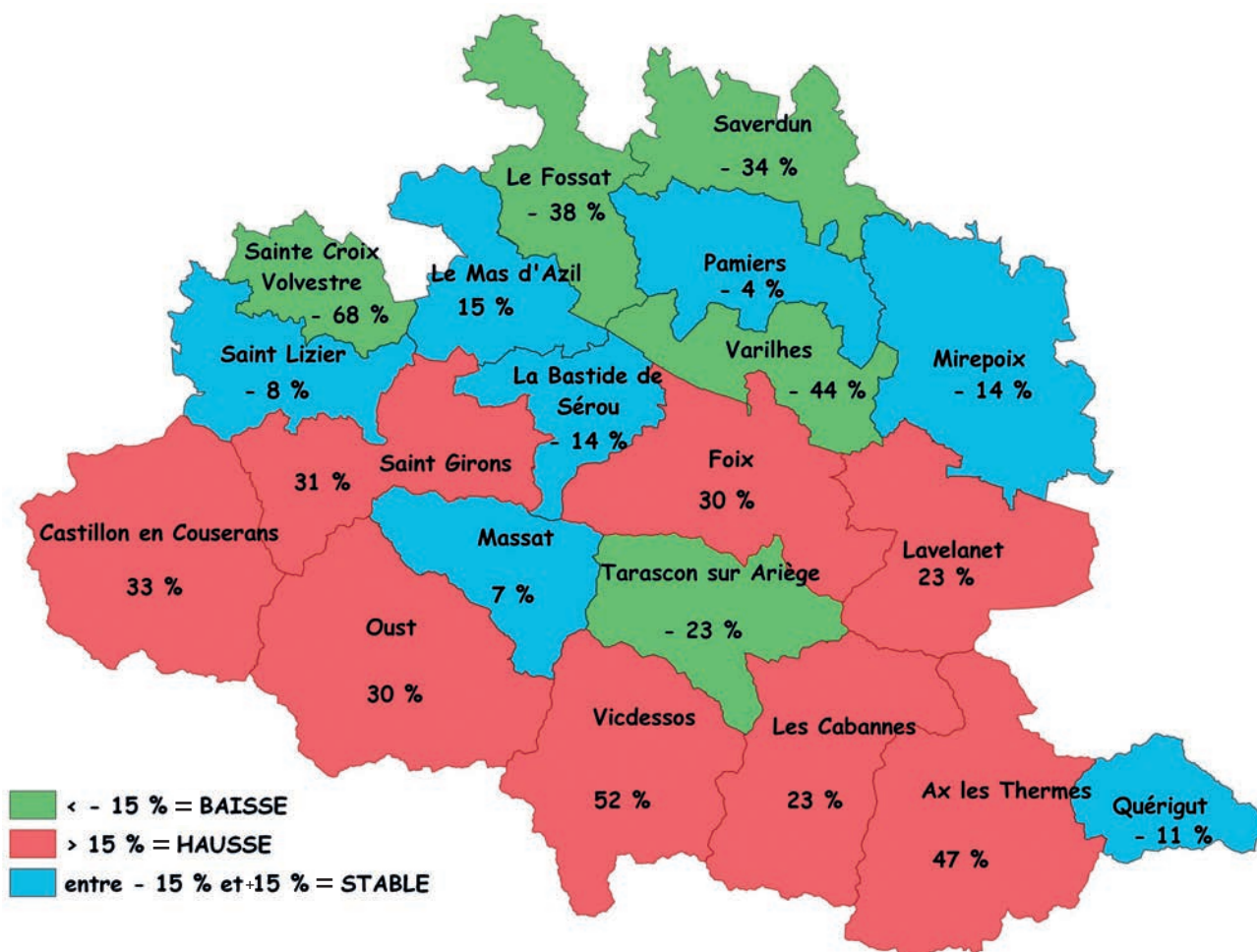
Depuis cinq ans maintenant, la Fédération effectue un sondage à la mi saison pour suivre et tenter de pronostiquer le tableau de chasse sanglier de la saison en cours et donc in fine ajuster si nécessaire la gestion de l'espèce.

Le principe d'une enquête de « mi-saison » a donc été réédité sur l'ensemble du département. La totalité des cantons a été sondée sur la base des trois équipes pour chaque canton qui avaient prélevé le plus de sangliers la saison précédente. 60 équipes ont ainsi été interrogées pour connaître leur tableau au 14 novembre.

La saison dernière était un peu particulière car à la même époque il y avait eu moins de jours chassés pour cause de confinement. Il y a donc un petit biais à comparer les deux périodes (3 jours de plus cette année). A l'échelle du département on

n'observe aucune tendance significative de variation du tableau de chasse par rapport à 2020/2021 (moins 3 sangliers !). Pour mémoire, l'année dernière, le tableau de chasse départemental était stable avec une variation positive de 5%. Il est à noter que sur les treize dernières saisons nous avons connu tous les scénarios : des périodes de baisse que l'on a tendance à oublier mais qui ont parfois duré jusqu'à trois saisons successives notamment de 2008 à 2011, des périodes d'augmentation surtout à partir de 2012. Le tableau le plus bas se situait en 2011 avec 4501 animaux et le plus important en 2017 avec 9416 sangliers prélevés. A la lumière de ces chiffres, on constate que le résultat peut aller jusqu'à doubler ce qui correspond à la stratégie démographique des populations de sanglier. Nous sommes actuellement depuis trois ans sur un plateau haut, au-dessus de 7000 sangliers.

### Evolution du tableau de chasse sanglier par canton à mi-saison



## Que peut-on constater à la lecture de cette carte, sur les 20 cantons du département ?

A mi-saison :

- 8 cantons connaissent une hausse supérieure à 15 % (on considère qu'une hausse ou une baisse des prélèvements est significative au-delà de 15 % de variation). L'année dernière il y en avait 9. Les cantons concernés par cette tendance à la hausse se situent essentiellement en zone de montagne et de piémont. On peut constater que la hausse pour ces cantons est conséquente.

- 7 cantons voient leurs prélèvements stables par rapport à l'année précédente. Nous avons l'année dernière la même valeur.
- 5 cantons ont un tableau de chasse en baisse. 4 se situent en zone de plaine et 1 dans le piémont. A la même époque, l'année dernière 4 de ces cantons étaient déjà en baisse.

## Quel pronostic pour cette fin de saison ?

Si le chiffre au niveau départemental ne varie pas, on observe que le département semble coupé en deux. Le piémont et la montagne sont plutôt en augmentation ou stables alors que le scénario de baisse ne s'observe presque exclusivement qu'en

plaine. Sur la tendance à l'augmentation, il semble se dessiner une continuité géographique. C'est à dire que lorsqu'un canton augmente son voisin aussi, ou alors il est stable. Quand cela est observé plusieurs saisons de suite on peut conclure que l'on est face à une tendance. En travaillant à l'échelle départementale on voit clairement cette évolution.

Il faut rester prudent et modeste en matière de pronostics car il ne faut pas négliger certains paramètres qui seuls ou cumulés peuvent avoir une réelle incidence sur le tableau final. Il s'agit entre autres de :

- la météorologie
- l'enneigement en montagne
- la disponibilité alimentaire
- la pression de chasse : efficacité des chasseurs, nombre de chasseurs, nombre de jours de chasse...
- l'accès aux territoires

Rendez-vous à la fermeture pour un bilan complet pour confirmation ou infirmation de cette tendance à la stabilité à l'échelle départementale et la bonne vitalité de la montagne et du piémont.

	Au 15 novembre	Au 21 février
2016-2017	1115 (60 équipes)	7500 (247 équipes)
2017-2018	1401 (60 équipes)	9416 (247 équipes)
2018-2019	1343 (60 équipes)	7589 (247 équipes)
2019-2020	830 (60 équipes)	6851 (245 équipes)
2020-2021	1072 (60 équipes)	7247 (245 équipes)
2021-2022	1069 (60 équipes)	?

Tableau récapitulatif des prélèvements de sangliers en Ariège



## Travaux de restauration d'habitat en faveur du grand tétras : la preuve en images

Dans le cadre des chantiers de restauration des trames vertes et bleues et en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, le service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège a effectué des travaux de réouverture du milieu dans des zones à forts enjeux pour le grand tétras.

Ce partenariat a permis l'acquisition d'un broyeur télécommandé équipé de chenilles capable de travailler sur des milieux d'accès difficile où l'utilisation des outils conventionnels s'avère impossible.

Dans le cadre des chantiers du Contrat de Restauration de la Biodiversité (CRB), la Fédération a effectué des travaux sur les communes de Gourbit, Bousсенac et Ustou. L'objectif des travaux est de broyer la végétation trop homo-

gène et dense avec une faible valeur de biodiversité (rhododendrons, genévriers, genêts, pousses de hêtre...) de la strate arbustive. Après intervention sur ces essences, la strate herbacée va pouvoir se développer (myrtilles, graminées, bruyères ...) et attirer son cortège d'espèces faunistique et floristique. Les zones traitées gagneront ainsi en biodiversité. Cette diversité d'espèces va rendre ces zones très favorables aux grands tétras, jeunes et adultes, qui les utiliseront notamment durant la période d'élevage des jeunes.

L'autre volet des chantiers de restauration est le maintien et l'augmentation des surfaces pastorales, en régression dans nos montagnes. De plus l'utilisation des zones ainsi ouvertes par les troupeaux va apporter une pression de

**Avant les travaux de réouverture de la strate arbustive de rhododendrons et de genévriers**





Pendant les travaux de réouverture.



Après les travaux de réouverture

piétinement et d'abroustissement supplémentaire qui empêchera la fermeture du milieu et donc pérenniser cette action dans le temps.

Ainsi, sur un chantier à Luzenac, une action similaire a été effectuée fin août, sur le plateau de Bourbourou, avec l'aide de l'AICA Jean Phi. Un spectaculaire héliportage du matériel depuis le plateau de Beille vers la cabane du Boutas a permis de transporter le personnel, le broyeur et autres matériels nécessaires sur la zone inaccessible par tout autre moyen.

Pendant 8 jours, la cabane du Boutas est devenue le camp de base des travaux situés à deux pas de celle-ci, dans la pinède à crochet. Les sols de la «pinouse», sont recouverts par un épais tapis de rhododendrons, peu attractif pour les grands tétaras. Les techniciens de la Fédération ont traité cette végétation avec le broyeur qui y trouve un terrain tout à fait adapté à ses performances. Une dizaine d'hectares ont été parcourus dans le but de créer des zones favorables à l'élevage des poussins de grand tétaras mais aussi de

## TECHNIQUE

donner une plus-value pastorale à l'estive qui accueille des vaches gasconnes et des chevaux.

Le financement des travaux de Luzenac a été possible grâce aux fonds éco-contribution du programme « génie écologique et grand tétras » de la Fédération.

Ainsi avec la réalisation de ces actions concrètes et d'envergure sur le terrain, la Fédération et les Chasseurs ariégeois montrent l'efficacité des « premiers écologistes de France »

### Hélicoptère et pose du robot sur le site de Luzenac



Et oui, sur le site où paraît-il, il n'y en a presque plus, dès le lendemain, 3 poules de grand tétras sont en train de glaner sur une parcelle réouverte.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



## Un nouveau venu : le faisan vénéré



Photos : FDC 09 Pierre Mourières

Soucieuse d'élargir « l'offre » en faveur des chasseurs de petit gibier et d'améliorer bien sûr la biodiversité dite ordinaire, la Fédération a initié cet automne une expérimentation qui vise à tester la capacité du faisan vénéré à occuper certains territoires de chasse boisés aussi bien en zone de plaine, de coteaux, voire sur le piémont. En effet, nous savons, par expérience, que la perdrix rouge et le faisan commun, seuls oiseaux gibiers sédentaires autochtones, mais très sensibles à la qualité des habitats, ne subsisteront chez nous qu'en faibles densités et seulement dans les régions de polyculture. La perdrix grise a fait son apparition en plaine mais celle-ci est trop récente pour que des certitudes puissent être tirées. Pour autant, on ne peut se satisfaire de réduire pour ces territoires, la chasse aux chiens d'arrêt à deux espèces migratrices que sont la bécasse des bois et la caille des blés.

Des actions de gestion d'autres espèces « exotiques » comme les faisans vénérés montrent que sous certaines conditions, il est possible d'implanter et chasser durablement des populations qui peuvent devenir à terme, naturelles.

Si le faisan commun concerne les régions agricoles faiblement boisées avec au moins un tiers de céréales à paille de la surface agricole, le faisan vénéré, moins connu lui est un oiseau de forêts claires mixtes avec une dominance de chênes dont il tire sa principale ressource alimentaire, les glands.

Ainsi après avoir recherché le « territoire test idéal », le choix s'est porté sur la forêt de la Bêlène située sur les communes

de Manses, Mirepoix et Lapenne. Ce territoire d'environ 600 hectares, au cœur d'une zone boisée encore plus vaste offre les meilleures conditions d'accueil pour l'espèce. Avec l'accord des propriétaires, de l'équipe qui y pratique et après s'être assuré de l'intérêt des ACCA(s) voisines et autres territoires de chasse à proximité, l'opération a été lancée.

280 faisandeaux de 12 semaines ont ainsi été libérés au début du mois d'octobre à proximité d'agrains automatiques destinés à les fixer. Ils sont restés concentrés sur le site de lâchers les deux premières semaines puis se sont dispersés sur le massif. Ils sont depuis repérés régulièrement par les observateurs locaux sous forme de petits groupes au comportement farouche. D'autres fréquentent les agrains temporairement mis en place. Grâce aux pièges photographiques, il est possible d'observer le bon développement du plumage et l'acquisition de comportements prometteurs comme l'exploitation des ressources alimentaires locales (mûres, glands, invertébrés). Certes plusieurs oiseaux prédatés ont été retrouvés, ce qui est normal, l'essentiel étant qu'un noyau suffisant subsiste pour envisager une éventuelle reproduction au printemps.

Une partie des boisements du département répondent aux exigences du faisan vénéré, en termes d'habitat. De plus il ne risque pas de rentrer en concurrence avec d'autres espèces autochtones et ne gêne en rien d'autres activités cynégétiques.

### Présentation et biologie de l'espèce

Le faisan vénéré, comme tous les faisans, est originaire de Chine. Jadis largement répandu dans ce pays, il est aujourd'hui au bord de l'extinction. La destruction de ses habitats, le braconnage alimentaire et le trafic de ses plumes utilisées pour diverses parures de cérémonie sont à l'origine de cette situation. Il a été introduit aux états unis et en divers états européens dont la France ainsi qu'au Pakistan. Plus gros que le faisan commun, les mâles sont impressionnants à l'âge adulte avec des plumes de la queue qui peuvent atteindre 2 mètres. Il se perche en hauteur dès qu'un danger survient et se trouve donc moins exposé aux prédateurs terrestres. Il vole très bien, se déplace aisément en sous-bois et utilise bien la végétation basse où il piète rapidement. D'un point de vue cynégétique, il a la ré-

putation d'être plus difficile à chasser que la bécasse car plus rusé avec les chiens. Il apprécie les grandes forêts claires entrecoupées de clairières et de jeunes taillis. Il fréquente aussi les lisières et s'aventure volontiers dans les cultures environnantes. Il consomme des glands durant la période la plus difficile de l'année et profite le reste du temps de tous les petits fruits forestiers, des insectes, consomme les parties vertes des plantes, les tubercules, les graines sauvages et agricoles. L'espèce est en général monogame mais un coq peut aussi avoir jusqu'à 3 poules. Celles-ci se chargent seules de la nidification, le nid situé souvent en lisière et à même le sol au milieu d'arbrisseaux. Une dizaine d'œufs sont incubés 26 jours, les jeunes insectivores, resteront avec la mère jusqu'à l'hiver.

### Faisan vénéré demain dans la forêt de Manses ?



## Jean Louis BERGE et Paul ASNA, Président et Secrétaire de l'AICA JEAN PHI

### PFDCog : Pouvez-vous nous présenter l'AICA Jean Phi ?

L'AICA Jean Phi regroupe 5 ACCA(s), Luzenac, Unac, Vèbre, Urs et Garanou ce qui représente un territoire d'environ 4000 ha. A l'origine notre AICA était constituée par l'union de Luzenac et d'Unac. En 2015, ce regroupement a vu le jour concrétisant l'entente que nous avions avec les autres communes depuis 25 ans autour de la chasse du grand gibier.

Notre territoire est très diversifié avec une grande variété de milieux. De la « plaine » en fond de vallée jusqu'à la haute montagne beaucoup d'espèces chassables sont présentes.

### FDCog : Quelles sont les caractéristiques des chasseurs de l'AICA ?

Nous comptons environ 65 sociétaires adhérents à l'AICA auxquels viennent s'ajouter environ 20 chasseurs de l'extérieur qui grâce aux cartes « espèces » viennent chasser sur notre territoire essentiellement le grand gibier. Notre équipe est d'ailleurs très étoffée, environ 60 chasseurs la composent. En moyenne 20 postiers sont présents lors des battues ainsi que 5 à 8 piqueurs ce qui en fait une des équipes les plus importantes de la haute Ariège.

La moyenne d'âge de nos chasseurs n'échappe pas à la tendance générale. Les jeunes, passionnés, malgré leur erratisme, sont très attachés à ce territoire.

### FDCog : Quelles évolutions récentes dans la pratique de la chasse et dans votre territoire avez-vous remarquées ?

Malheureusement, comme beaucoup d'autres équipes, l'épidémie de COVID nous a impactés. Ce sont surtout les relations entre nous qui en ont souffert. La convivialité qui nous est si chère n'est plus ce qu'elle était. Nos retrouvailles d'après chasse, nos repas tous ensemble nous manquent...

Certaines chasses sont menacées de disparition. L'AICA Jean Phi est très impliquée dans la chasse du petit gibier de montagne. Nous sommes très inquiets de voir cette pratique menacée par les attaques répétées de nos adversaires.

L'animosité et la violence à notre rencontre se développe de la part de certains « nouveaux visiteurs », alors que les pratiquants habituels de la haute montagne sont toujours respectueux lorsque nous nous rencontrons. Il n'en est pas de même avec un certain public plus bas dans la vallée.

Heureusement, il y a des motifs de satisfaction avec le développement des populations de mouflon qui colonisent une partie de notre territoire. Le cerf élaphe aussi se montre de plus en plus souvent. Il faudra que nous veillions à ce qu'ils ne soient pas trop nombreux notamment dans les zones favorables au grand tétas. Ce grand coq qui nous est si cher et dont la population est en très bon état dans nos montagnes.

### FDCog : Comment l'AICA s'implique-t-elle dans la défense de la chasse ?

Nous sommes très attentifs sur les évolutions de notre passion. Notre priorité c'est avant tout la sécurité. De longue date, sous l'impulsion du Président Jean Philippe Galy, nous avons imposé sur notre territoire des mesures de sécurité strictes bien avant qu'elles ne deviennent obligatoires.

Pour l'aménagement de notre territoire, grâce à d'excellentes relations que nous entretenons avec les structures pastorales de la vallée et de la haute montagne nous réalisons des travaux de restauration des habitats favorables à la reproduction du grand tétas. Ces réalisations importantes, pour les dernières réalisées avec l'aide de la Fédération, nous ont permis d'être lauréats du Trophée Chasse Durable Sud de France en 2019. La subvention que nous avons obtenue sera réinvestie dans ce type d'aménagement.



Jean-Louis Bergé, président de l'AICA Jean-Phi et à sa gauche Paul Asna, son fidèle bras droit. Quant à Jean-Philippe, il veille sur eux.

Photo FDC 09 Evelyn Marty

Les communes de notre territoire nous apportent une aide conséquente pour le bon fonctionnement de notre AICA, nous tenons ici à les en remercier.

### FDCog : Quelles sont vos attentes vis-à-vis de demain ?

Avec les futures échéances électorales, nous souhaitons que nos pratiques, notre culture, nos actions, soient respectées. Il faut que toutes les chasses soient défendues à tous les niveaux, de la plus petite chasse traditionnelle à la plus grande des chasses. Le bon sens est ici, de notre côté. Quoiqu'il arrive, nous continuerons à œuvrer pour le bien de la chasse. Nous poursuivrons, quoiqu'il advienne, les actions engagées en faveur du grand tétas qui profitent à de nombreuses autres espèces car nous sommes les premiers acteurs de la protection de la nature.

## Au printemps, il faudra choisir son camp (bis repetita)

Suite et fin

Dans le précédent numéro de la Gazette du Couloumié, j'évoquais la prochaine élection du Président de la République qui doit nous offrir la possibilité de peser sur les candidats à la fonction suprême et nous serions fous de ne pas nous y intéresser.

Nul ne peut prédire à cette heure qui l'emportera. Nous sera-t-il favorable, indifférent ou pire un adversaire déclaré de la chasse ?

Aura-t-il fait des promesses qu'il reniera dès son investiture passée comme d'autres l'ont déjà fait par le passé, nul ne le sait ? Nommera-t-il au ministère un ancien ou une ancienne ministre qu'il sait nous haïr comme l'actuelle ou son prédécesseur si pressé de passer de la lumière à l'ombre ? Intronisera-t-il un anti-chasse notoire comme cela a été trop souvent le cas ou aurons-nous droit enfin à un ou une ministre neutre, au courant des réalités de terrain et prêt à mettre enfin au pas et au travail l'ensemble des services en charge de l'environnement ouvertement et de manière indigne hostiles à la chasse. Quoi qu'il en soit pour ne pas subir de double peine ou plutôt pour ne pas laisser passer une deuxième chance, il faudra aussi peser sur le scrutin suivant qui désignera les « représentants du peuple » et des territoires à l'Assemblée Nationale. En effet, à cette occasion, nous élirons les députés de l'Ariège et non ceux de tel ou tel parti, groupuscule ou « maison » politique. Il faudra le leur rap-peler.

Ce sera une nouvelle occasion de s'assurer, si d'aventure le leader suprême venait à faillir, qu'il ne puisse s'appuyer sur une majorité prête à œuvrer contre nous mais au contraire qu'un véritable bloc favorable à la ruralité et aux territoires veille et agisse.

Il faudra donc se souvenir de la longue liste de celles et ceux de tous bords qui ont renié les promesses faites et les aspirations des citoyens de leurs circonscriptions qui ont proposé ou soutenu les innombrables initiatives anti-chasse, anti-tout qui ont été examinées au cours de la dernière mandature, faisant en outre dans les divers hémicycles trop souvent l'inverse de ce qu'ils disent sur le terrain.

Il conviendra donc d'œuvrer pour s'assurer que ceux-là soient mis hors d'état de nuire et de les renvoyer vers leurs pénates plutôt qu'au palais Bourbon.

Nous nous rappellerons au bon souvenir de toutes celles et ceux qui ont proposé ou soutenu l'idée d'interdire la chasse le dimanche, les week-end ou pendant les vacances scolaires, qui ont voté contre les chasses traditionnelles, la vènerie ou la chasse aux chiens courants, qui ont agressé ou

insulté les représentants de la chasse française et ont souvent été condamnés pour cela. De même ceux qui sont en responsabilité dans ce département ou ailleurs et qui soutiennent aveuglément que la cohabitation avec les grands prédateurs est possible, à condition bien sûr qu'éleveurs et chasseurs abandonnent le terrain, devront sous peu rendre des comptes. Les derniers événements survenus dans le département font la preuve de leur erreur, en attendant des drames plus terribles encore qui ne toucheront pas toujours les seuls chasseurs car demain pêcheurs, vététistes, randonneurs, skieurs, éleveurs ou autres bergers seront parmi les victimes, c'est écrit. Bien sûr les nouveaux élus pourront à leur tour nous trahir mais ils sauront alors que leur carrière politique sera telle celle de l'insecte, éphémère.

Entre temps, nous aurons bien sûr pris le soin aux côtés des éleveurs, agriculteurs et autres forestiers de fermer l'accès de nos propriétés, dans un premier temps, à ceux qui aveuglés par la haine anti ruralité et surtout anti-chasse colportée par des médias et des réseaux irresponsables et violents qui ne rêvent que de dresser le plus grand nombre contre nous.

Si cela ne suffit pas, nous excluons ensuite de nos territoires tout le monde comme on nous exclut en disant pourquoi. Parce que la nature n'est pas à tout le monde. Parce que la bande enherbée, le sentier ou la forêt où l'on se promène, ramasse les champignons ou on pique-nique très souvent nous appartient.

Parce qu'on ne restera pas à la maison le dimanche, le week-end ou à l'occasion des vacances scolaires pendant que d'autres se promènent chez nous.

D'ailleurs ceux hostiles à la chasse qui nous haïssent et sont propriétaires ne se gênent pas pour mettre leurs territoires en opposition dite de « conscience » grâce à la loi inique votée en 2000 par une étonnante majorité servile sur la demande d'une ministre de sinistre mémoire, Dominique Voynet.

Alors dès aujourd'hui, foutons les dehors avant qu'ils ne nous chassent de chez nous, disons-leur pourquoi et demain chassons... ceux qui nous trahissent.

Ainsi, si nous devons disparaître, nous ne serions pas les seuls, il y aura du monde dans la charrette, à bon entendeur salut.

Jean GUICHOU

## Le SIA : nouveau système d'information sur les armes

La volonté du ministère de l'intérieur de numériser, centraliser et simplifier les démarches et les fichiers des armes à feu a abouti à la mise en place d'un système d'exploitation unique : le Système d'Information sur les Armes (SIA). Les démarches administratives et la gestion des données seront communes à tous les utilisateurs d'armes à feu. Le système centralisera tous les documents des particuliers, professionnels et services de l'Etat. Le SIA sera donc accessible sur le net et plus tard sur application mobile. Il se divisera en 3 portails

- Un portail préfecture
- Un portail professionnel (armuriers, associations...)
- Un portail détenteur (chasseurs, collectionneurs, tireurs sportifs)

Les chasseurs seront concernés par le portail détenteur. Chaque chasseur devra créer un compte sur le site SIA avant le 31 janvier 2023. Le site sera opérationnel dès le 25 janvier 2022.

Une fois le compte créé, le chasseur y trouvera son « râtelier numérique ». Toutes les armes déclarées à son nom se retrouveront sur ce râtelier numérique. Si ce n'est pas le cas, le chasseur aura 6 mois pour y déclarer ses armes nouvelles, enlever les armes vendues ou détruites y figurant.

Les chasseurs qui pratiquent à l'étranger dans l'Union Européenne pourront éditer leurs passeports d'armes européens directement depuis le site SIA

Le chasseur pourra déclarer, s'il le souhaite, les armes à canon lisse ne tirant qu'un seul coup par canon achetées avant 2011.

Pour l'achat d'une arme à feu, après la création du compte SIA, le chasseur n'aura plus besoin d'aller chez l'armurier avec des documents administratifs. Une fois l'achat de l'arme effectué, l'armurier déclare l'achat sur le site SIA, les données de l'arme sont transférées au fichier central de la préfecture et l'arme apparaît instantanément sur le râtelier numérique du chasseur.

La vente d'arme entre particulier devra s'effectuer chez un armurier agréé.

Le but de cette opération est de simplifier les démarches administratives et le temps de traitement des dossiers (entre 1 et 24 mois aujourd'hui)

## Point sur la chasse des galliformes de montagne pour cette saison

A la demande des Fédérations de Chasseurs, la chasse du grand tétras n'a pas été autorisée cette saison au regard d'une reproduction médiocre, soit 0,7 jeune par poule.

Avec 0,4 jeune par poule, la chasse du lagopède alpin a été autorisée avec un quota de 7 oiseaux sur l'unité de gestion Haute chaîne et 3 sur l'unité de gestion Haut Saïat.

Pour la perdrix grise de montagne, l'arrêté fixait à 20 oiseaux par chasseur et par an le prélèvement maximum autorisé. Le 4 octobre 2021, le Comité Ecologique Ariégeois a attaqué l'arrêté qui fixe les quotas de prélèvement de galliformes de montagne pour la campagne cynégétique 2021/2022.

Le CEA a attaqué sur ces deux dernières espèces mais l'urgence n'était requise que pour le lagopède alpin. L'audience s'est tenue au Tribunal Administratif de Toulouse le 12 octobre 2021 et sans surprise l'arrêté a été cassé en ce qu'il autorisait la chasse du lagopède alpin.

Suite à l'ordonnance du 13 octobre 2021, la chasse du lagopède alpin a été fermée. Le 11 octobre 2021, une nouvelle requête transmise par le Tribunal Administratif de Toulouse nous informait que l'association One voice attaquait le même arrêté pour les deux mêmes espèces. L'audience a eu

lieu le lundi 18 octobre. Par ordonnance en date du même jour, la juge des référés du Tribunal Administratif de Toulouse a suspendu l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2021 en tant qu'il concerne la perdrix grise de montagne pour la campagne 2021/2022. La chasse de la perdrix grise de montagne a donc été suspendue.

Ceci étant, il y aura bien sûr un jugement sur le fond pour cette espèce comme pour les deux autres. Nous espérons bien sûr à ces occasions pouvoir faire la démonstration que la chasse de ces oiseaux peut se pratiquer raisonnablement comme nous l'avons toujours fait.

En outre, une réflexion est engagée avec l'appui de la Fédération Nationale des Chasseurs pour trouver les meilleures « parades », tant réglementaires que scientifiques à cet état de fait.

Nous en tiendrons bien sûr informés tous les chasseurs passionnés par la chasse de ces espèces ainsi que tous les autres car, vous le savez bien, défendre une chasse, c'est défendre toute la chasse.

## Formation décennale à la sécurité : mise en œuvre en cours

Dans le dernier numéro de la Gazette du Couloumié, la formation décennale à la sécurité a été évoquée. Nous avons choisi de revenir sur ce sujet avec quelques précisions sur sa mise en œuvre.

Celle-ci est obligatoire pour tous les chasseurs quelle que soit la date d'obtention de leur permis de chasser.



Magnifique arrêt sur un Lagopède alpin

Photo Michel Rivière

Cette « obligation » a commencé le 5 octobre 2020 et tous les chasseurs ont dix ans pour suivre la première formation. Les Fédérations Départementales de Chasseurs organisent la formation. Nous avons déjà organisé les premières « formations test ».

La formation comporte 4 modules relatifs à la sécurité à la chasse.

1. Bilan national des accidents de chasse
2. Analyse des accidents sur la base de vidéos réalisées sur les lieux et retranscrivant les circonstances
3. Les consignes de sécurité
4. Les Fédérations des chasseurs et la réglementation

Même si toute la mécanique d'enregistrement des participants et de délivrance des attestations n'est pas totalement opérationnelle au niveau national, ces séances peuvent avoir lieu.

Trois formules sont et seront mises en œuvre :

- La formation en ligne sera possible avec un code identifiant fourni au chasseur par la Fédération pour accéder et donc suivre individuellement la formation.
- Les techniciens de la Fédération se déplacent auprès des structures cynégétiques à leur demande pour délivrer la formation. Il est recommandé d'intervenir devant plus ou moins 35 personnes. Il est utile de rappeler que la formation dure environ 3h30.

• Enfin des formations seront organisées à date fixe au siège de la Fédération.

Vous pouvez d'ores et déjà solliciter une intervention des techniciens auprès de la Fédération.

## Le Braque de l'Ariège : un chien qui gagne à être connu

Néophyte, si vous avez la chance d'en croiser un, vous vous demanderez peut-être à quelle race appartient ce grand et beau chien à la robe blanche et orange, solide mais distingué. C'est incontestablement un chien d'arrêt, mais lequel : un pointer, un braque Saint Germain ? Non, il s'agit d'un braque de l'Ariège, une de nos races patrimoniales françaises sauvée de la disparition par un groupe d'amateurs avertis qui créa l'association de race en 1990.

Cette race de chien d'arrêt est issue du croisement du vieux braque français, notamment une souche méridionale blanc et orange, avec le vieux braque Charles X. Sa sélection eu lieu dans les années 1850/1860. Il tient son nom du département où résidaient ses premiers éleveurs. Même s'il agit de l'une des plus rares de nos vieilles races françaises, elle sait prouver sur le terrain et tout particulièrement à la chasse ses grandes qualités.

Ainsi en 2020, si seulement 43 naissances ont été inscrites, plusieurs chiens ont été titrés à haut niveau et ont su faire la démonstration de leurs qualités dans des épreuves qui rassemblaient toutes les races de chien d'arrêt continentaux, avec

notamment les distinctions suivantes :

- Milky de la Vallée du Séronais de Jean-Paul Bauzou devient Trialer
- Ninou de la Vallée d'Ustou de André Thouzeau et Luna du Domaine de la Montée Blanche de Patrick Larquey sont championnes des Fields trials d'automne.

Certes l'acquisition d'un braque de l'Ariège demande un peu de patience, mais le plaisir d'avoir un chien docile, facile à dresser et pétri de qualités en vaut sans doute la peine. Redoutable comme compagnon de chasse, il sait aussi être l'ami de toute la famille.

Comme nombre de races à faible effectif, il est entre les mains de passionnés qui œuvrent dans l'ombre et avec sérieux pour sa reconnaissance. Merci à eux.

### Pour la petite histoire...

Selon les textes de chasse de nos ancêtres à l'époque de Gaston Phoebus, il s'appelait « braque de Mirepoix ». Par la suite sous l'influence des comtes de Toulouse, il s'est appelé « braque de Toulouse ». Mais en bonne intelligence et pour revenir à ses origines ancestrales, il retrouve enfin sa désignation de Braque de l'Ariège.



Milky de la Vallée du Séronais (photo Jean-Paul Bauzou)

# BRÈVES & AGENDA

## La chasse au féminin : bientôt une association en Ariège

La chasse au féminin se structure en Ariège. En effet, plusieurs dames chasseresses ont manifesté la volonté de créer une association pour échanger sur leur passion.

Pour tout renseignement ou pour faire partie de cette aventure encouragée par la Fédération, vous pouvez prendre contact avec

Nathalie AURIAC

[nathalie-auriac@orange.fr](mailto:nathalie-auriac@orange.fr) - 06 82 38 72 17

Jocelyne ROUGE

[quali-feu@orange.fr](mailto:quali-feu@orange.fr) - 06 81 07 72 49

## Brevet national de chasse sur lièvre et sanglier

Un brevet national de chasse sur lièvre et sanglier sera organisé les 25, 26 et 27 mars 2022 en partenariat avec le Club du Bruno du Jura sur la commune de Prat Bonrepaux.

Pour tout renseignement ou inscription, n'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Michel Camou au :

06 30 37 37 06

## Concours de l'AFACCC 09/31

Le concours sur lièvre se déroulera au Carla Bayle les 5 et 6 février 2022.

Contact : Monsieur Roland Sépold au : 06 30 31 99 32

Le concours sur sanglier aura lieu à Gajan les 25, 26 et 27 février 2022.

Contact : Monsieur Daniel Gales au : 06 81 87 43 13

## Brevet grand gibier en Haute Garonne

L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Haute-Garonne organisera en février 2022 une nouvelle session de formation pour l'obtention du Brevet Grand Gibier. Adaptée au contexte sanitaire, une formation théorique à distance sous forme de vidéos permettra de préparer les candidats à l'examen de juin 2022 dans de bonnes conditions.

Pour en savoir plus et vous inscrire pour la session 2022, vous pouvez prendre contact avec Monsieur Maurice Bertrand, responsable du Brevet Grand Gibier dans la Haute Garonne au :

06 22 32 24 49 ou

[bertrand.maurice0674@orange.fr](mailto:bertrand.maurice0674@orange.fr)

## Manifestation de soutien au chasseur victime d'une attaque d'ours

Vous n'êtes pas sans savoir les événements graves qui se sont produits le 20 novembre dernier avec les terribles blessures infligées par un ours à l'un des nôtres, fort heureusement tiré d'affaire à l'heure où nous mettons sous presse.

Devant le déferlement de haine, devant les mensonges et le manque de réponses adaptées des divers services et autorités, il s'est avéré nécessaire une fois encore de passer à l'action.

Ainsi, a eu lieu le 25 novembre l'installation du « parlement avenir montagne », instance dont nous nous félicitons de la mise en place dans l'espoir de voir enfin la vérité rétablie et mises en œuvre les actions nécessaires. A l'occasion de cette création, dont l'initiative revient à la Présidente du Conseil Départemental, au Président de la Chambre d'agriculture, au Président de la Fédération pastorale et avec le soutien de bien d'autres acteurs de la ruralité ariégeoise, nous avons

manifesté massivement notre solidarité à notre collègue blessé, défendu notre passion commune et toutes nos activités à Rimont au lieu-dit Combelongue.

Je tiens à remercier une fois encore celles et ceux qui se sont mobilisés à cette occasion. Sous peu nous formulerons des propositions très concrètes et nous verrons bien si l'Etat et ses services les écoutent enfin et les mettent en œuvre...



Le président Fernandez interviewé par RTL

## A la rencontre du bouquetin des Pyrénées ariégeoises

A l'invitation de Kamel Chibli, Président du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et de Jean-Luc Fernandez, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège, des acteurs cynégétiques andorrans et catalans ont été accueillis le 18 août dernier, à la découverte des bouquetins des Pyrénées Ariégeoises.

Etaient notamment présents Josep Maria Cabanes Président de la FACIP, Fédération de la chasse et de la pêche d'Andorre, Eduard Betriu Conseller Menor de la Paroisse d'Ordino en charge de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable, Juan Fernandez technicien de la Réserve de Chasse du Haut Pallars (Généralité de Catalogne) et Marc Garriga Directeur du Parc naturel Alt Pirineu ainsi que Alain Laporte Secrétaire Général de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne.

Cette rencontre de terrain, au pied du Mont Béas sur les hauteurs de l'étang de Lers, a permis d'observer les populations de bouquetins installées dans les Pyrénées ariégeoises grâce au programme de réintroduction concrétisé à partir de 2014. Porté par le Parc naturel régional (PNR) en

association avec la Fédération des Chasseurs de l'Ariège et les ACCA locales, ce programme bénéficie d'une collaboration active du monde cynégétique, notamment pour les lâchers et le suivi des animaux. Cette rencontre a permis de renforcer les coopérations entre espaces naturels et acteurs cynégétiques ariégeois, catalans et andorrans, pour favoriser le suivi et la gestion des populations des bouquetins, qui ne connaissent pas de frontières... De nombreuses observations sont déjà réalisées sur le versant sud des Pyrénées, en catalogne espagnole et en Andorre, au gré des déplacements de populations de bouquetins.



Josep Maria Cabanes, Jean-Luc Fernandez et Kamel Chibli

Photo Alain Laporte



# DURABLE

## BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI  
OCCITANIE**

[laregion.fr](http://laregion.fr) 

